

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 FEVRIER 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 28 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'**HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2022

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame FOURNAT Jeannine, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Françoise CELERIEN, Monsieur CHARVIN Roger, Madame Monique DA COSTA, Monsieur Patrice BERTRAND, Madame CHARLEMAGNE Aurore, Messieurs François CHIEUX, Henri DUC, Mathieu GASCARD, Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame SUNDBERG Martine représentée par Madame Aurore CHARLEMAGNE
Madame HUGOT Delphine représentée par Monsieur VILLARD Benoit

ORDRE DU JOUR :

- Redevance d'occupation du domaine public des réseaux de télécom
- Adhésion à la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED
- Electrification et fiabilisation des réseaux – SDED
- Compte Administratif 2021 Commune
- Compte Administratif 2021 Urbanisation Zone Sud
- Commune - approbation Compte Gestion 2021
- Urbanisation zone sud- approbation Compte Gestion 2021
- Affectation résultat Commune 2022
- Affectation résultat urbanisation zone sud 2022
- Budget communal : Décision modificative n°1 Neutralisation CLECT
- Vote Taux d'imposition 2022
- Informations et Questions diverses

Monsieur Mathieu GASCARD a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2022
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Redevance d'occupation du domaine public – Réseaux Télécom

Conformément au décret du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier.

Il est proposé aux conseillers de fixer le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sur la commune d'Hostun au taux maximum pour l'année 2021 (régularisation) ainsi que l'année 2022.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité ces tarifs.

Compétence Efficacité Energétique Territoire - SDED

Benoit VILLARD, prend la parole et expose

Dans le but d'aider les collectivités à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme, le SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public notamment avec des aides financières, à hauteur de 50% du projet et jusqu'à 50 000€

Après avoir entendu l'exposé le conseil municipal, vote à l'unanimité l'adhésion et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Electrification et fiabilisation réseaux – SDED

Monsieur le Maire informe que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, notamment pour l'Avenue des Marronniers avec une participation financière de la commune.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Bilan Budget 2021

Jeannine FOURNAT, adjointe aux finances, prend la parole.

Concernant l'année 2021, le résultat de clôture en section de fonctionnement est un résultat positif de : + 178 318,27 € (Y compris l'excédent reporté des années antérieures de + 55 473,11 €).

Après avoir délibéré et approuvé le compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat de la façon suivante : 152 129,36 € en report à nouveau (section recette de fonctionnement) et d'affecter la somme de 26 188,91 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote des Taux d'Imposition 2022

	2021	Proposition 2022
Taxe d'habitation		
Taxe Foncier bâti	26.21 %	28.71 %
Taxe Foncier non bâti	51,11 %	51.11 %

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote Budget 2022

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Section Fonctionnement : 849 150 €

Section Investissement : 1 150 518 €

Informations diverses

- **Corso**

L'ensemble du conseil municipal propose son aide dans la préparation du corso qui aura lieu le dimanche 27 mars 2022 à partir de 11h. Les élus se propose de participer aux différentes missions (communication, planning, confection bugne, installations, forains, ...).

La municipalité remercie le Comité des Fêtes pour l'organisation de ce 91^{ème} CORSO.

- **Recensement INSEE**

Monsieur le Maire et Delphine HUGOT (coordinatrice suppléante) informent que les démarches relatives au recensement 2022 sont terminées et que la collecte des données s'est bien déroulée. La population hostunoise est croissante avec 1048 habitants permanents.

La séance est levée à 21 heures 45.

Prochaine réunion le lundi 4 avril 2022 à 19h00